

PERMIS D'EXPLOITATION

« *Législation Professionnelle* »

- **Formation de 7 heures**, sur une journée au tarif de 290€ net de taxes.
- **Prérequis**
Justifier d'au moins 10 ans d'activité dans le domaine de l'Hôtellerie-restauration.
- **Public**
Cette formation est destinée aux exploitants justifiant de 10 ans d'expérience en cette qualité.
- **Objectifs de la formation**
Acquisition et consolidation des connaissances sur les règles fondamentales que doit connaître un débitant de boissons, en vue de la délivrance du permis d'exploitation (art.23 Loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006 ; décret n°2007-911 du 15 mai 2007)
- **Contenu de la formation**
 - La responsabilité civile et la responsabilité pénale ; les grands principes du droit pénal
 - Les différentes catégories de licences et la classification des boissons
 - Les fermetures administratives
 - Les affichages obligatoires
 - Les horaires d'ouverture et de fermeture
 - La prévention et lutte contre l'alcoolisme ; répression de l'ivresse publique
 - La protection des mineurs
 - La revente du tabac
 - La législation sur les stupéfiants
 - La lutte contre le bruit
 - La SACEM
 - La lutte contre les discriminations
- **Modalités pédagogiques**
Chaque thème fait l'objet d'une présentation théorique. Des cas pratiques et des jeux de rôles illustrent cette présentation.
- **Modalités d'évaluations**
Durant la formation, le formateur effectuera des quiz afin de vérifier les acquis des stagiaires. A l'issue de la formation, un contrôle des connaissances est organisé sous la forme d'un questionnaire corrigé par le formateur.



PROGRAMME DE FORMATION

Agrément du Ministère de l'Intérieur : NOR. INTD1715165A

➤ **Modalités et délais d'accès**

Formation en présentiel ou visioconférence

INTER : possibilité d'inscription dans la limite des places disponibles jusqu'à la veille de la formation

INTRA : nous contacter

Une partie de nos locaux est adaptée pour accueillir les personnes à mobilité réduite. Si vous êtes porteur d'un handicap, n'hésitez pas à nous contacter afin de voir ensemble les aménagements nécessaires.

➤ **Nos formateurs**

L'ensemble des formateurs justifient soit d'un master II de droit, soit de l'expérience de

5 ans en relation directe avec la clientèle dans le secteur des cafés, hôtels, restaurants, discothèques ou du commerce de l'épicerie ou caviste.